

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE
SOCIETE MAURITANIEENNE DES HYDROCARBURES



Additif N°01 au DAOI N°01/CPMP/ SMH/2022

- 1.** Le présent additif a pour objet de modifier d'une part la date limite de dépôt des offres et d'autre part la date limite de visite du site du dépôt de la SMH :
 - la date limite de dépôt initialement prévue le 21/12/2022 à 12 H00 est reportée au 23/01/2023 à 12 H00 ;
 - la date limite de visite du dépôt initialement prévue le 07/12/2022 est reportée au 06/01/2023 à 12 H00
- 2.** Les autres dispositions du DAOI restent inchangées.

Fait à Nouakchott le, 08/12/2022

Directeur Général de la SMH
Tourad ABDEL BAGHI